



Onnens

CONSEIL GÉNÉRAL D'ONNENS

Séance du 16 juin 2025

PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour

1. Appel et ordre du jour
2. Adoption du PV du 16 décembre 2024
3. Assermentations – Démissions
4. Elections statutaires
5. Communications du Président
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis n°01/2025-Comptes 2024
8. Préavis n°02/2025-Ajustement du bilan pour le passage au MCH2
9. Divers

1. Appel et ordre du jour

Monsieur Bianchi ouvre la séance du Conseil général à 20h00. Pour cette séance, il y a 23 membres sur 40 (11 sont excusés et 6 absents).

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du PV du 16 décembre 2024

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques. Ce n'est pas le cas. Le Conseil passe au vote.

Le procès-verbal tel que présenté est accepté à l'unanimité moins une abstention.

3. Assermentations – Démissions

Monsieur Bianchi annonce qu'il a reçu deux demandes d'assermentation. Celles de Messieurs Yves Engeler et Marc Dunant. Il procède donc aux assermentations. Le Conseil passe à 42 membres dont 25 sont présents.

4. Elections statutaires

Le Conseil procède à l'élection du bureau du Conseil et des Commissions.

Election du président : Monsieur Ferruccio Bianchi est élu tacitement.

Election du vice-président : Monsieur Daniel Bahon est élu tacitement.

Election des scrutateurs et suppléants : Selon le principe des viennent-ensuite de l'ordre alphabétique, Messieurs Marc-Olivier Hetz et Jean-Luc Favre laissent leurs places à Messieurs Hans Krebs et Laurent Kling. Les suppléantes sont désormais Mesdames Rose-Marie Lehmann et Fabienne Leuba.

Election de l'huissier : Monsieur Sacha Hirschi est élu tacitement.

Election des membres de la commission de gestion : Cette commission est désormais composée de Madame Marie-Jeanne Tissot-Daguette (rapporteuse), Monsieur Blaise Longchamp (membre), Monsieur Laurens Froidevaux (membre) et Monsieur Yves Engeler (membre suppléant).

Monsieur Bianchi remercie les membres du Conseil qui s'investissent et ajoute que chaque rôle est important.

5. Communications du Président

Le Président annonce que le Conseil général du 31 mars a été annulé du fait du manque de préavis. Cependant une commission consultative a été créée concernant la modification des statuts du SDIS (services de protection incendie). Cette commission s'est réunie et a fait un rapport à l'attention de la municipalité. Ce rapport peut être consulté s'il y a la volonté d'en prendre connaissance.

Monsieur Hetz demande s'il y a un minimum de Conseil par année, car cette année nous en aurions donc seulement deux.

Monsieur Bianchi répond que cette année il y aura 3 Conseils généraux sur les 4 annoncés. Toutefois, le bureau du Conseil a dû envoyer des extraits de PV au canton, avant le Conseil de ce jour et cela sans que le PV soit formellement accepté. Monsieur Bianchi ajoute que la remarque de monsieur Hetz est justifiée et qu'une période de 6 mois sans Conseil est trop longue.

Le Président informe que dans le cadre de la consultation concernant l'avant-projet de révision de la loi sur les communes un groupe de travail a été constitué avec des membres du bureau du conseil et de la municipalité. Il remercie messieurs Hetz, Bahun, Jäggi ainsi que madame Colpa pour leur participation et leur travail pour élaborer la position de la commune d'Onnens. Il est à noter que les délais pour répondre à cette consultation étaient très courts. Le canton a reçu beaucoup de remarques de la part des communes à ce sujet. La lettre de réponse avec la position de la commune d'Onnens a été envoyée avec la convocation et les documents aux membres du Conseil.

Monsieur Bianchi fait une brève présentation de la mise à jour du site internet de la commune. Il remercie les personnes qui ont fait cette mise à jour.

Monsieur Froidevaux demande si les PV et surtout les comptes peuvent être mis sur le site de la commune à la vue de tous.

Monsieur Jäggi répond que cela a été discuté avec le préfet et que cela peut se faire dans un souci de transparence. Il ajoute que d'autres communes le font aussi.

Monsieur Bianchi précise que les PV ne sont pas publiés tant qu'ils ne sont pas acceptés par le Conseil. Il rappelle aussi que les séances du Conseil sont publiques.

Monsieur Bezençon demande lequel des deux règlements est applicable pour les constructions.

Monsieur Glauser répond que les deux règlements (ancien et nouveau) sont applicables et que pour le moment il faut prendre l'article le plus restrictif.

6. Communications de la Municipalité

Monsieur Portner excuse Madame Correvon qui est malade. En ce qui concerne la révision de la loi sur les communes, monsieur Portner confirme qu'il y a des levées de boucliers concernant cette révision et que le canton a pris ces réactions en compte. Il est pratiquement certain que le canton va refaire un nouvel avant-projet.

Concernant le nombre de conseil par année, monsieur Portner informe qu'il y en a 3 au minimum par année (comptes, budget, point d'imposition).

Monsieur Colpa annonce qu'il y aura des travaux sur la route cantonale pour la rénovation du revêtement. Pendant deux jours la route entre Grandson et Corcelettes sera déviée (du 14 au 18 juillet) et qu'il se passera la même chose entre Onnens et Concise du 21 au 25 juillet et pour finir du 28 et 30 juillet, sur la route entre Champagne et Onnens.

Monsieur Jäggi remercie le comité, les bénévoles et les participants pour leur investissement dans « La Suisse Bouge ». Le record de la commune a été battu avec 188'000 minutes.

Monsieur Jäggi ajoute qu'il ne faut pas hésiter à acheter le vin de notre commune pour 17 francs la bouteille. Il suffit de s'adresser à monsieur Hirschi.

7. Préavis n°01/2025-Comptes 2024

Monsieur Zbinden fait la lecture du rapport de la commission de gestion qui s'est réunie le 13 mai 2025 en présence de Madame Nathalie Cornuz, boursière, et monsieur Alain Portner, Syndic et Municipal en charge des finances.

Monsieur Portner ajoute qu'il y a toujours de grandes variations de l'impôt spécial des étrangers. Pour cet impôt, ces grandes variations se reportent souvent d'une année sur l'autre. Il y a par exemple, les attestations manquantes d'une année qu'on retrouve sur l'année suivante. On peut toutefois constater que la masse salariale sur une période de plusieurs années est relativement stable (environ 3 millions). Ces exemples expliquent les variations qu'il y a dans les comptes.

Monsieur Bianchi remercie monsieur Portner pour ces précisions et ouvre la discussion.

Madame Besson demande pourquoi nous avons payé cette année une charge sur l'étude du bâtiment communal qui date de 2013.

Monsieur Portner répond que monsieur Moulin, l'ingénieur, qui avait fait cette étude sur l'ancien collège, n'avait jamais envoyé sa facture. Cette facture est arrivée cette année et la commune l'a réglée.

Il n'y a pas d'autres questions ou remarques.

En regard des différents développements présentés, la municipalité propose au Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

L'assemblée du Conseil Général décide d'adopter les comptes de l'année 2024 tels que présentés par la Municipalité.

Le préavis est accepté à l'unanimité du Conseil, moins une abstention.

8. Préavis n°02/2025-Ajustement du bilan pour le passage au MCH2

Monsieur Zbinden fait la lecture du rapport de la commission de gestion qui s'est réunie le 13 mai 2025 en présence de Madame Nathalie Cornuz, boursière, et monsieur Alain Portner, Syndic et Municipal en charge des finances.

Monsieur Portner ajoute qu'il remercie la boursière et la commission pour ce passage à MCH2 et pour le préavis qui nous servira de mode d'emploi par la suite.

Monsieur Bianchi ouvre la discussion.

Madame Besson demande à quoi correspond le remboursement en 2025 sur le fond de l'abri PC.

Monsieur Portner répond qu'il y a 85'000 CHF qui ont été collectés dans le cadre de dispense pour la construction d'un abri PC communal. La commune ne l'ayant jamais construit et que la date pour cette construction sera dépassée, nous devons rendre cet argent au canton. Ceci sachant qu'on pourra retoucher ce montant lorsque la commune construira un abri.

Madame Besson demande pourquoi la vigne a été mise sous patrimoine administratif.

Madame Cornuz répond que le choix des vignes en patrimoine administratif est dû au fait que ce n'est pas une parcelle à rendement. Elle ajoute qu'il fallait prendre des décisions pour le passage au MCH2.

Madame Besson demande si la vente de ces vignes doit donc passer par l'approbation du Conseil.

Madame Cornuz répond oui.

Monsieur Froidevaux demande ce qu'est une réserve de politique budgétaire.

Madame Cornuz répond que c'est une réserve générale.

Madame Besson demande si la création d'un nouveau fonds nécessiterait la décision du Conseil avec un préavis et un règlement.

Madame Cornuz répond oui.

Il n'y a pas d'autres questions ou remarques.

En regard des différents développements présentés, la municipalité propose au Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

L'assemblée du Conseil Général décide :

1. De réaffecter les fonds de réserve de la manière suivante :

2800.02 Fonds alimentés par les taxes de séjour	2910.02 Fonds taxes de séjour
2800.06 Fonds réserve épuration	2900.01 Financement spéciaux, épuration
2340.01 Provision pour perte sur débiteurs	1010.99 Créances douteuses
2800.00 Fonds affecté dispense abri PC	2049.01 Autres passifs de régulation
2800.04 Fonds place de stationnement	2940.01 Réserve de politique budgétaire
2810.02 Fonds de réserve sociétés& voyage de fin de législature	2049.01 Autres passifs de régulation

2. De reclasser les immobilisations suivantes du patrimoine administratif au patrimoine financier

1430.02 Collège	1084.05 Collège
1230.01 Terrains-bâtiments divers	1080.01 ord du lac

3. De reclasser les immobilisations suivantes du patrimoine financier au patrimoine administratif

1230.01 Terrains-bâtiments divers	1405.02 Terrains
1230.10 Vignes parcelle 195	1405.05 Vignes parcelle 195

4. D'activer dans le bilan à chf. 1.- pour mémoire :

1084.06 Ancien bâtiment communal
1084.07 Ancien local des pompiers
1404.01 Maison de commune et grande salle
1404.02 Eglise
1404.03 Cantine (voirie)
1404.04 Refuge
1404.05 Bâtiment Step
1404.06 Couvert déchetterie
1404.07 Bâtiment plage

Ce préavis est accepté à l'unanimité du Conseil, moins une abstention.

Monsieur Bianchi remercie la commission de gestion pour son travail sur les deux préavis.

9. Divers

Monsieur Bezençon demande si la Municipalité a consulté l'étude communale ou régionale démontrant la pertinence du site choisi comme le demande l'article 27 sur l'esthétique pour poser l'antenne 5G (projet prévu dans la zone de la déchetterie).

Monsieur Glauser répond qu'ils n'ont pas pris en compte cette étude, mais il précise qu'il y a toujours possibilité de faire une opposition car c'est une enquête publique.

Monsieur Bezençon ajoute que la Municipalité s'est tiré une balle dans le pied car elle n'a pas appliqué le règlement et que cela pourrait faire croire qu'elle veut influencer le Conseil.

Madame Martinet demande pourquoi la Municipalité n'était pas en faveur d'une antenne du côté de la gare mais soutient le projet du côté de la Chassagne.

Monsieur Portner répond que d'un point de vue esthétique la région de la déchetterie semblait plus adéquate pour l'installation d'une antenne.

Monsieur Hirschi annonce que la fête du lac se déroulera les 29 et 30 août grâce à l'amicale des Baveux. Au programme du samedi, un concert rock et le dimanche il y aura un programme plus familial.

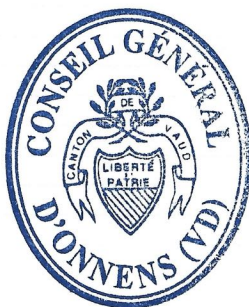
Il n'y a pas d'autres points de divers.

Le Président rappelle que le prochain Conseil aura lieu le 6 octobre 2025. Il clôt la séance à 21h00.

Ferruccio Bianchi



Président



Mathilde Colpa



secrétaire